

**BESSINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**  
**19h30**  
**PROCES VERBAL**

Président de séance : M. LAMBERT Aimé

Membres du conseil : Mrs, M DHERBASSY Sylvain, MOUNIER-VEHIER André, TOUCHER Jean Michel, BOUET Philippe , Mesdames, RIMET-MEILLE Josette, TERPANT Virginie. Mme CARRERE Danielle, JOUANNIN Claire

Excusés : GRILLOT Olga représentée par Mme JOUANNIN Claire

Absents : JOURDAN Claude,

Secrétaire de séance : RIMET-MEILLE Josette

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance :

- 1- Délibération PLUI : Désignation d'un représentant pour l'élaboration des cartes d'aléas.
- 2- Délibération : Taxes ordures ménagères 2021 à refacturer aux locataires.
- 3- DM
- 4- Affaires Communales
  - Point sur les travaux
  - Information sur le PLUI
  - Divers

**PROCES VERBAL**

**1- Signature du registre des délibérations du 22 juin 2022.**

Accepté à l'unanimité

**2- Délibération pour la désignation d'une personne pour l'élaboration de la carte des aléas de notre commune.**

Le Maire rappelle que ce document est nécessaire pour l'élaboration du PLUI que la Communauté de Communes va élaborer pour l'ensemble de notre territoire. La carte des aléas que Bessins possède n'est plus à jour. Il convient donc de désigner un représentant de la commune de Bessins au sein de l'intercommunalité pour participer aux travaux nécessaires à la réalisation de ce document. Celui-ci déterminera les lieux possibles où pourront s'implanter des zones urbanisables.

A l'unanimité ont été désignés

- titulaire : M. LAMBERT Aimé

-Suppléante : Mme RIMET-MEILLE Josette

**3- Taxe des ordures ménagères**

Le Maire rappelle que la taxe des ordures ménagères est depuis peu perçue en même temps que la taxe foncière dont les propriétaires doivent s'acquitter.

**BESSINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**  
**19h30**  
**PROCES VERBAL**

Il mentionne également que la commune de Bessins est propriétaire de 4 logements qui sont régulièrement loués.

Pour l'année 2021 et 2022 la commune a réglé également la taxe des ordures ménagères des appartements loués, il est donc nécessaire de régulariser cette situation auprès des locataires.

Ainsi, à l'unanimité, les élus donnent leur accord pour récupérer les sommes dues auprès des occupants soit : 301€ pour 2021 et 428€ pour 2022.

Il est suggéré, pour éviter ces rappels de proposer un avenant au bail pour inclure des charges mensuelles.

#### **4- Décision modificative**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour régler des factures d'investissement d'affecter sommes dans les rubriques concernées :

2112 Voirie + 12 000€

2315 Voirie – 12 000€

Accepté à l'unanimité

#### **5- Affaires communales**

##### a. Point sur les travaux.

Voirie

A ce jour 34 500€ de dépenses ont été réalisées sur :

- Chemin du Moyet (drain, reprofilage et enrobé)
- Vers chemin du Moyet et VC1 (tuyaux et enrobé)
- VC1 vers Croix de Mouze (bicouche)
- Impasse Combe de Mouze (reprofilage et bicouche)

Travaux restant à réaliser pour 12 500€

- allée du cimetière et parking
- entretien bâtiments communaux (salle communale et église).

##### b. Travaux ONF-Chemin des plâtres

La rénovation de cette voie forestière est en cours d'achèvement.

##### c. Point sur la création d'une cantine scolaire à Chevrières

A l'initiative de la mairie de Chevrières, une réflexion s'est engagée pour étudier les possibilités de créer une cantine où les repas seraient confectionnés sur place.

Des avantages peuvent apparaître : grande diversification des repas, utilisation plus importante des produits locaux.

**BESSINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**  
**19h30**  
**PROCES VERBAL**

Au stade de la réflexion actuelle du projet, il n'est pas encore possible de mesurer l'ensemble des dépenses engendrées, ni le prix de revient du repas qui aujourd'hui est de 8,26€ dont 4.10€ sont à la charge des parents.

*d. Information sur le PLUI*

Monsieur le Maire fait le point sur les nombreuses concertations nécessaires pour la réalisation de ce document. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) prévu en 2026 coordonnera les politiques de notre territoire : économiques-sociales-habitat-environnement et tourisme.

*e. Informations diverses*

A St Antoine l'Abbaye, en lien avec la mairie, une association a créé un espace de travail partagé (Co Working) permettant ainsi le télétravail à plusieurs utilisateurs dans des locaux adaptés et partagés.

*f. Activités prévues*

- Cérémonie du 11 novembre
- 18 novembre : moment convivial avec les nouveaux habitants
- Arbre de Noël
- Crèche provençale
- 8 janvier 2023 cérémonie des vœux
- 21 janvier 2023 Mondée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

Signature du Maire  
M LAMBERT Aimé



Signature du secrétaire de séance  
Mme RIMET-MEILLE Josette

